

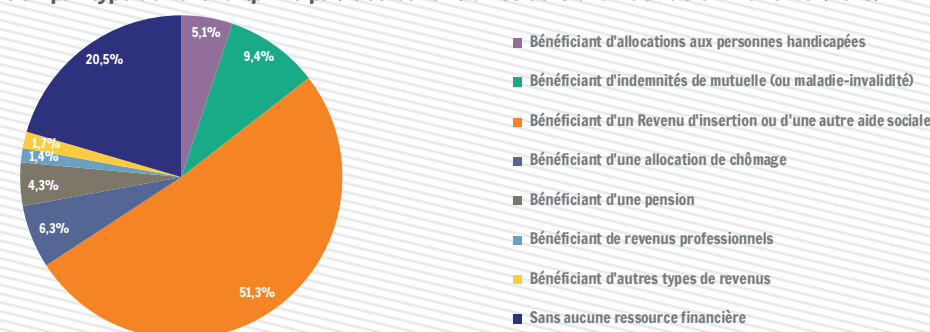
# Travail de rue

## réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

### 56 687 interventions

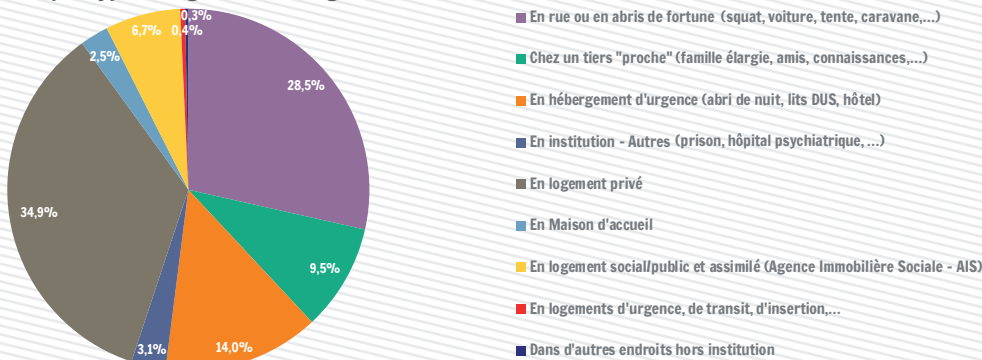
C'est le nombre total des interventions principales réalisées par les services de travail de rue partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie en 2019

#### Répartition par type de revenu (principal) des bénéficiaires du travail de rue en Wallonie (2019)



Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 1 983) (7 services répondants de 6 RSU)

#### Répartition par type de logement/hébergement des bénéficiaires du travail de rue en Wallonie (2019)



Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 2 082) (6 services répondants de 6 RSU)

Au cours de l'année 2019, plus de 2 302 personnes ont bénéficié des services de travail de rue (TR) partenaires des Relais sociaux urbains (RSU) ; en grande majorité des hommes (79,1 %).

Ces bénéficiaires comprennent des publics forts différents. Leur répartition par type de revenu fait apparaître que plus de trois quarts d'entre eux disposent « d'allocations sociales » avec 51,3 % de « revenus d'intégration », 9,4 % d'« indemnités de mutuelle », 6,3 % d'« allocations de chômage », 5,1 % d'« allocations pour personnes handicapées » et 4,3 % de « pensions (de retraite...) » ; que 3,1 % bénéficient d'un revenu (1,4 % « professionnel » ou 1,7 % d'un « autre type ») et que 20,5 % sont « sans revenu ».

L'identification du type de logement/hébergement occupé par la personne la semaine précédant sa « prise en charge » par un travailleur social du dispositif de TR fait apparaître que :

- plus d'un tiers (34,9 %) habitaient en logement privé ;
- un sur dix (9,5 %) vivait « chez un proche (famille élargie, amis, connaissances...) »
- et quasi cinq sur dix (45,5 %), vivaient soit « en rue ou en abris de fortune tels que squat, voiture, tente, caravane... » (28,5 %), soit « en hébergement d'urgence tel que abri de nuit » (14,0 %) ou encore « en maison d'accueil » (2,5 %), ou « en logement d'urgence, de transit, d'insertion.. » (0,4 %).

# Travail de rue

## réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

Nombre d'interventions principales réalisées par les services de travail de rue partenaires des relais sociaux urbains en Wallonie (2019) - Répartition par type d'intervention

Type d'intervention	Nombre d'interventions réalisées en 2019
Contacts d'accroche / de création de lien (écoute, discussions, informations)	25 592
Interventions spécifiques (accompagnements physiques, réduction des risques, distribution de matériel)	24 309
Relais, dispatchings et orientations vers des institutions	6 786
<b>Total des interventions principales</b>	<b>56 687</b>

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (8 services répondants de 7 RSU)

Au cours de l'année 2019, les « travailleurs sociaux » du Travail de Rue (TR) ont réalisé :

- quasi 26 000 contacts d'accroche (écoute, discussions, apports d'information,...) visant à créer un lien avec les personnes rencontrées dans la rue ;
- un peu moins de 25 000 interventions spécifiques qui consistent notamment en :
  - des accompagnements physiques des bénéficiaires dans la réalisation de leurs démarches ;
  - des actions qui visent à réduire les comportements à risque ; en particulier ceux en lien avec les rapports sexuels et/ou l'utilisation de drogues (toxicomanie) ;
  - la distribution de matériel de première nécessité (couvertures, vêtements, produits d'hygiène...)
- un peu moins de 7 000 interventions de relais, de dispatching et d'orientations vers un autre service.

## Définitions et sources

Cette fiche porte d'une part sur la diversité des interventions du « travail de rue » (TR) organisé par les services partenaires des Relais sociaux urbains (RSU) de Wallonie, et d'autre part sur les caractéristiques de ses bénéficiaires. Par « travail de rue », on entend « toutes les activités proposées par les éducateurs de rue : contacts, écoute, orientation, accompagnement et suivi des personnes se retrouvant à la rue. »

Par « interventions principales », nous entendons celles qui constituent la grande majorité des interventions réalisées par les travailleurs de rue. Le qualificatif « principale » ne vise en rien à apporter une indication ni sur l'importance ni sur la qualité des interventions (les unes par rapport aux autres). Les actes et interventions non-mentionnés sont tout autant essentiels dans l'exercice du travail de rue que ceux présentés dans cette fiche.

Par « revenu principal » nous entendons la source de revenu qui constitue la part la plus importante dans l'ensemble des revenus (quand il y a plusieurs sources de revenus).

Les statistiques sont établies au niveau wallon, par l'IWEPS, à partir de données harmonisées transmises annuellement par l'ensemble des RSU de Wallonie : Tournai, Mons-Borinage, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège et Verviers. Chacun d'eux réalise, sur son territoire, la coordination de la collecte des données auprès des services partenaires.

## Pertinence et limites

Les données récoltées via les RSU et les services du TR partenaires constituent une source d'information unique :

- d'une part, sur les personnes vivant dans la « grande précarité » qui constituent un public très mal appréhendé par les sources administratives ou les enquêtes telles que SILC ;

- et d'autre part, sur la multitude et la diversité des interventions réalisées par les éducateurs de rue. Interventions qui bien souvent passent inaperçues à nos yeux alors qu'elles sont accomplies, pour la plupart, en rue au « coeur même de la cité ».

Limites :

- Une sous-estimation à la fois du nombre des bénéficiaires et du nombre des interventions. Le travail de rue fourni par des institutions non partenaires d'un RSU n'est pas capté. Il y a également certains services partenaires qui ne réalisent qu'une collecte partielle des données relatives aux bénéficiaires.

- Une surestimation du nombre de bénéficiaires. Un même bénéficiaire peut être compté plusieurs fois. Cela peut se produire dans les cas où une même personne fréquente des services différents.

- Une incertitude sur l'uniformité entre services, sur les critères de prise en compte ou pas d'une intervention dans leur dénombrement.

Pour en savoir plus : Statistiques des relais sociaux urbains wallons 2015, "Regards statistiques N°1" :

[www.iweps.be/publication/statistiques-relais-sociaux-urbains-wallons-2015/](http://www.iweps.be/publication/statistiques-relais-sociaux-urbains-wallons-2015/)

Personne de contact : Olivier Colicis (o.colicis@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2021